cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national



N°8151 DU VENDREDI 21 AU LUNDI 24 OCTOBRE 2022 * 61ème ANNÉE | www.journalhoroya.net * horoya1958@gmail.com | PRIX : 2 000 GNF

ACCORD AVEC LA CEDEAO...



On peut, d'entrée, parler de large soulagement, tant et si bien des businessmen de la crise avaient parié sur le chaos que devraient provoquer les sanctions jusque-là brandies par la CEDEAO. En tout cas l'accord signé avec les autorités guinéennes relatifs à la durée de la transition – 24 mois, à partir du 1er janvier 2023 – rassure sur la bonne foi du président de la transition et son équipe. Les dés sont désormais jetés. Il revient à chacun de jouer sa partition en toute responsabilité historique. Cela, afin de voir, enfin la Guinée, certes échaudée voire groggy, sortir indemne des aléas du moment. P.3

Un compromis dynamique !

DÉLITS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Qu'en est-il des entreprises guinéennes et des structures de l'Etat ?



P.2

HOROYA Quotidien national
Journal Horoya
QHoroya
Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum
Tél : (+224) 664 633 212 / 623 490 130 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

REPRESSION DES DÉLITS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Qu'en est-il des entreprises guinéennes et des structures de l'Etat ?

Des faits présumés de «détournement de deniers publics, blanchiment de capitaux, corruption et complicité » ou encore «détournements de deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique et complicité». Ces vocables sont désormais dans la pratique courante des Guinéens, depuis la mise en place de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) en décembre 2021. Or, à y voir de près, de nombreuses entreprises bien installées en Guinée, voire à l'étranger pourraient bien être éclaboussées soit à cause du blanchiment d'argent, soit à cause d'une corruption présumée notamment dans l'octroi des marchés publics, soit à cause d'un autre fait délicieux.



Outre des entreprises de travaux publics, de fournitures et de prestations diverses connues ou anonymes mais qui brassent presque quotidiennement des milliards GNF, bien d'autres structures – une centaine - dites Sociétés d'Etat (SA), Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) sont soupçonnés d'avoir pioché illicitement dans les fonds publics pour se faire plaisir en assurant des arrières. Soit la corruption est passée par-là, soit la complicité a eu droit de cité, voire les deux.

Ce qui est sûr, pour ainsi faire passer la pilule, toutes les options sont admises. Des plus rocambolesques aux plus réfléchies. Des plus fragrantes aux plus maquillées. Le tout dans l'octroi/ou l'exécution des marchés publics souvent de gré à gré en fournitures, en prestations diverses et en travaux. Or, selon le Code des marchés publics en vigueur en Guinée, tout marché de gré à gré ou d'entente directe passé sans autorisation préalable est nul et de nul effet. Et mieux, les montants additionnés des marchés de gré à gré passés par chaque autorité contractante ne dépassent pas 10% du montant total des marchés passés par ladite autorité c'est-à-dire les ministères, les Régions, les Communes, les EPA ou SA, etc.).

On le sait, la délinquance économique et financière était donc jusqu'à récemment le jeu favori de bien des cadres. Ceux-ci usaient et abusaient des caisses de l'Etat. Soit au nom du parti présidentiel d'alors, soit en s'abritant derrière une prétendue proximité sans faille avec telle ou telle personnalité. Ces délinquants financiers présumés bâtissent des immeubles en plein cœur de Kaloum, en haute banlieue de Conakry, en remblayant les berges des bras de mer ou la mer elle-même. En dehors de toute règlementation en vigueur. Mais avec beaucoup d'arrogance et de mépris. Ce sont ces mêmes cadres qui ont des connexions avec des entreprises de Travaux publics, de prestations diverses ou autres. Entre copains, amis, alliés et parents ils ont joué littéralement sur des dessous de table. Et souvent des travaux sont mal exécutés, ou pas du tout exécutés. Et c'est bien les communautés qui perdent.

De toute évidence, parler des marchés publics, de réalisations de gros ouvrages, d'infrastructures et autres prestations ou fournitures, c'est aussi soupçonner des faits de détournement de deniers publics, de blanchiment de capitaux, corruption et complicité de faux et usage de faux en écriture publique mais aussi de complicité. C'est pourquoi aujourd'hui, avec la CRIEF, l'arête est à la gorge de nombreux délinquants économiques et financiers. Une chape de plomb qui contente certains et inquiète d'autres. Et c'est cela aussi la refondation de l'Etat sans cesse prônée par les nouvelles autorités de Conakry.

Mais jusqu'à quand des entreprises guinéennes et autres structures de l'Etat resteront-elles à l'index, mais sans être pour longtemps encore en sursis, voire carrément inquiétées? La question mérite d'être posée. Et la réponse est attendue par bien des Guinéens qui croient fermement aux démarches du président Mamadi Doumbouya, lequel met en place des Conseil d'administration à la tête des structures de l'Etat, afin de réduire les saignées financières. Il ne reste plus qu'à lorgner du côté des entreprises guinéennes où bien d'autres faits présumés de «détournement de deniers publics, blanchiment de capitaux, corruption et complicité » ou encore «détournements de deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique et complicité» ne sont pas à écarter. Après tout, il n y a pas de corrupteurs sans corrompus. Ni de voleurs des fonds publics, sans complices !

C'est donc un autre challenge, car, en Guinée la délinquance économique et financière c'est une nébuleuse tentaculaire. Sauf que, la refondation de l'Etat passe aussi par-là !

Thierno Peredio

HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Mame Fatoumata Diallo
Tél: 623 49 01 30
randasylla17@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Amadou Kendessa Diallo
Tél: 622 48 10 45 *kenssa2@gmail.com*

SECRETAIRE GENERAL
Lancinè Camara
Tél: 622 34 17 77 *lacicama@gmail.com*

RUBRIQUE CULTURE & SPORTS
Dinah Salifou Soumah
Tél: 628 36 43 56

RUBRIQUE ÉCONOMIE
Lansana Sarr
Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE INTERNATIONALE
Jean Marie Morgan
Tel : 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

RESPONSABLE SITE WEB
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00

CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

CHEF SAF
Aïssata Bilivogui
Tél: 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

BILLET

Pour une nouvelle « dynastie » de politiciens !

Un portrait-robot de la prochaine dynastie de politiciens permet aujourd'hui de décanter le marécage. Certains papys – pour l'essentiel l'âge varie entre 65 et 75 ans – affichent déjà un essoufflement. Mais sans que leurs rêves ne se soient réalisés : Sékhoutouréya. Avec toute l'opulence, l'aura, l'audience transnationale et la prestance qui vont avec !

Frappés par l'âge qu'ils sont, ces papys tiennent et alimentent pour autant les débats politiques. Ils jouissent de fait d'une forte influence. Cette réalité doit leur être concédée. Ils ont battu le pavé, pendant de longues années sous Alpha Condé. Les stigmates sont encore là. Et Sékhoutouréya reste infranchissable. Malgré les complots et compromissions. Des jeunes leaders politiques y ont été enrôlés pour apporter leurs gros bras. Certains ont réussi à tirer les marrons du feu. D'autres ont préféré observer tout à distance, avec des eaux troubles. Sans vouloir pour autant se salir ou compromettre leur carrière et profil d'héritiers désignés par effraction.

Une nouvelle « dynastie » de politiciens ? L'urgence s'impose. Un homme neuf est attendu, malgré les fragilités immenses, les leviers quasi incontrôlables. Peut-être parce que le pacte social est plus ancré. En tout cas, désormais, l'électorat a mûri. Il a besoin d'une gouvernance mieux structurée, d'un débat politique plus sain, loin des débats de caniveaux. Ceux relatifs à l'ethnie. A la division. A la vie privée.

Après tout, la vraie préoccupation commune reste l'incapacité des leaders politiques et certains gouvernants de faire face à la reconstruction de la nation, de rassembler. Cette même vraie question est aussi de rétablir des institutions civiles viables, promouvoir la gouvernance, la démocratie interne. Ce n'est pas tout, car, l'autre vraie question c'est d'investir, même le peu, qu'il y a dans le développement économique de la Guinée, dans le désenclavement, dans la construction d'écoles, des structures de santé.

Tout ce qui est contraire à cette logique n'est qu'illusoire et coups bas entre pompiers-pyromanes et racailles d'opportunistes. Or, la Guinée mérite mieux. Bien mieux encore!

TP

ACCORD AVEC LA CEDEAO SUR 24 MOIS DE TRANSITION

Un compromis dynamique !

On peut, d'entrée, parler de large soulagement, tant et si bien des businessmen de la crise avaient parié sur le chaos que devraient provoquer les sanctions jusque-là brandies par la CEDEAO. En tout cas l'accord signé avec les autorités guinéennes relatifs à la durée de la transition – 24 mois, à partir du 1er janvier 2023 – rassure sur la bonne foi du président de la transition et son équipe. Les dés sont désormais jetés. Il revient à chacun de jouer sa partition en toute responsabilité historique. Cela, afin de voir, enfin la Guinée, certes échaudée voire groggy, sortir indemne des aléas du moment.



On avait vu un compromis arriver, malgré les doutes et les épreuves. Mais, on ne savait pas qu'il allait se dérouler dans un climat des plus cordiaux. Seulement, le colonel Mamadi Doumbouya en recevant la délégation de la CEDEAO conduite par Thomas Boni Yayi, facilitateur de l'institution sous-régionale auprès de la Guinée avait dans le cœur de rassurer et donc de sortir la Guinée des méandres du marécage politique. Ainsi, en s'accordant dorénavant sur 24 mois de transition à compter de 1er janvier 2023, il sera tout de suite question de se pencher sur le chronogramme composé des dix points. Que sont :

- ***Le recensement général de la population et de l'habitat,***

- ***Le recensement administratif à vocation d'état-civil,***

- ***L'établissement du fichier électoral,***

- ***L'élaboration de la nouvelle Constitution,***

- ***L'organisation du scrutin référendaire sur la nouvelle constitution,***

- ***L'élaboration des textes de lois organiques,***

- ***L'organisation des élections locales et communales,***

- ***L'organisation des élections législatives,***

- ***La mise en place des institutions républicaines issues de la nouvelle Constitution***

- ***L'organisation de l'élection présidentielle.***



Faut-il rappeler qu'auparavant, Bernard Gomou, Premier ministre et Chef du gouvernement a annoncé au cours du conseil des ministres qu'il a saisi l'occasion pour exprimer aux interlocuteurs la volonté de partenariat du Gouvernement Guinéen avec la CEDEAO, et son ouverture à débattre de toutes les questions liées au chronogramme. Pour le Premier Ministre, c'était l'occasion d'inviter la CEDEAO à dépêcher une mission en Guinée dans le but de mieux appréhender les enjeux de la Transition et d'échanger avec le gouvernement.

Le Premier ministre était manifestement en phase avec le Colonel Doumbouya ; car, le locataire du Palais de la colombe avait même fait savoir que les conclusions auxquelles cette mission conjointe va aboutir permettront aux parties de s'accorder sur un délai concerté. Cet accord est tout trouvé autour des dix (10) points du chronogramme. Après tout, selon le porte-parole du gouvernement, « la préoccupation du gouvernement porte sur le déroulement convenable du contenu de l'agenda pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel. »

Ce compromis dynamique dont fait allusion le colonel Doumbouya revêt donc tout son sens. Il sied de le pérenniser pour le grand bénéfice de la Guinée et des Guinéens. Le pays est à un tournent et la majorité silencieuse attend beaucoup de cette transition que rien, ni personne ne doit dévoyer.

Thierno Pèrèdio

Compte rendu du Conseil des ministre du jeudi 20 octobre

La session ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 20 octobre 2022 de 10H à 12H, sous la Haute Autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022.

III. DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

IV. DIVERS

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION

Le message de Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, a principalement porté sur deux (2) points :

-La problématique du stationnement des gros engins ; et

-Le contenu local.

Concernant le stationnement des gros engins : le Président de la Transition a constaté que nombreux sont les propriétaires de gros engins, camions-citernes, qui choisissent les axes routiers pour stationner leurs engins, transformant de fait la voie publique en garage.

Le Chef de l'Etat a déploré de telles pratiques qui amplifient les embouteillages sur nos routes et provoquent en grande majorité les accidents de circulation dans notre pays.

Le Président de la Transition a instruit le Ministre des Infrastructures et des Transports et le Ministre en charge de Sécurité et de la Protection Civile de prendre des dispositions idoines pour sensibiliser les acteurs et veiller à ce que tous les gros engins soient stationnés dans les parcs automobiles consacrés à cet effet.

Sur le point relatif au contenu local : Dans la continuité de renforcer le partenariat gagnant-gagnant avec les investisseurs et les amis de la Guinée, le Chef de l'Etat a informé qu'une loi sur le contenu local a récemment été promulgué.

Une loi ne valant que par son application, le Président de la Transition a indiqué qu'il attache du prix à sa mise en œuvre à tous les niveaux pour la création de l'emploi et des nouvelles opportunités au bénéfice des Guinéennes et Guinéens dans le strict respect des accords et conventions légalement souscrit par notre pays. Le Chef de l'État a aussi instruit que cette loi soit vulgarisée afin que son contenu soit bien compris non seulement par nos compatriotes mais aussi par les investisseurs étrangers.



II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Dr. Bernard GOUMOU, a informé le Conseil qu'il a entamé hier des échanges techniques avec une équipe d'experts de la CEDEAO sur le chronogramme de la Transition.

Le Chef du Gouvernement a précisé que c'est à la demande du Gouvernement que la mission est à Conakry depuis le 16 octobre. En effet, le Premier Ministre a indiqué que lors de sa mission à New York, en marge des Assemblées Générales des Nations Unies, il avait eu des entretiens avec le Président de la Commission et le facilitateur de la CEDEAO en présence du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Étranger.

Le Chef du Gouvernement a annoncé qu'il a saisi l'occasion pour exprimer aux interlocuteurs la volonté de partenariat du Gouvernement Guinéen avec la CEDEAO, et son ouverture à débattre de toutes les questions liées au chronogramme. Pour le Premier Ministre, c'était l'occasion d'inviter la CEDEAO à dépêcher une mission en Guinée dans le but de mieux appréhender les enjeux de la Transition et d'échanger avec le Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement a fait savoir que les conclusions auxquelles cette mission conjointe va aboutir permettront aux parties de s'accorder sur un délai concerté. C'est dans ce cadre qu'il a entamé depuis hier à la Primature les travaux conjoints CEDEAO-Guinée sur le chronogramme de la transition en présence de l'Ambassadeur représentant résident de la CEDEAO, M. Louis Blaise Aka Brou et les Ministres en charge des Affaires Etrangères, de l'Administration du Territoire, de la Justice, du Budget, les cadres de la Primature et ceux des départements techniques, a-t-il informé.

Le Premier Ministre a insisté sur le fait que le Gouvernement est disposé à débattre de toutes les questions liées aux dix (10) points du chronogramme. Et de poursuivre les efforts et la politique de la main tendue du Chef de l'État pour la réussite de la Transition. Il a rassuré que le Gouvernement et le CNRD ne sont pas figés sur la question de la durée. Avant de préciser que la préoccupation du Gouvernement porte sur le déroulement convenable du contenu de l'agenda pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel.

Le Premier Ministre a porté à la connaissance du Conseil de la pleine satisfaction du Chef de mission, M. Francis Gabriel OKE qui a remercié les Autorités Guinéennes de l'accueil, surtout l'engagement fraternel de la Guinée à collaborer avec la CEDEAO.

A la suite de la mission technique, le Facilitateur et le Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO, se rendront les prochains jours à Conakry, a informé le Chef du Gouvernement.

Aussi, le Premier Ministre a rappelé que les facilitatrices du cadre de dialogue inclusif continuent leur mission sur le terrain qui consiste à rencontrer les parties prenantes dans leurs Quartiers Généraux à Conakry, qui sera suivie ensuite de sa tournée.

Au point 2 de son message, le Chef du Gouvernement a instruit son cabinet de se mettre en rapport avec le Gouverneur de la Banque Centrale, le Ministre Secrétaire Général de la Présidence et celui de la Justice pour faire la situation sur le dégel des comptes des sociétés publiques et des personnes physiques.

Le Premier Ministre a rappelé que dans le cadre de la moralisation de la gestion des finances publiques entreprise par le CNRD, plusieurs comptes bancaires appartenant à des organismes publics et des personnes privées avaient été gelés à titre conservatoire. Un an après, il convient d'examiner la situation de ces comptes en vue de prendre une décision idoine notamment pour ceux dont les titulaires ne font pas l'objet de poursuites judiciaires.

Il a invité de ce fait le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour le dégel de ces comptes au plus tard la semaine à venir.

Il a toutefois indiqué qu'il faudra établir des critères de décisions garantissant un traitement juste et équitable pour les personnes concernées sans compromettre l'objectif de la moralisation de la gestion des finances publiques, de la lutte contre la corruption et les détournements de biens publics.

Enfin, sur la question des Droits de Tirage Spéciaux, le Chef du Gouvernement, après échanges avec l'ACGP, a invité chaque Ministre à lui faire parvenir le niveau d'avancement de leurs projets poursuivis.

Au titre des Communications Orales, deux points étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Interministériel :

-Celui de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation relatif au processus d'adhésion de la République de Guinée à WASCAL et la Ratification de son acte additionnel ; et

-Celui du Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat relative à La 19ème Edition de la Quinzaine des Arts et de la Culture.

III. DÉCISIONS

-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation :

Le Conseil a instruit à madame la Ministre de se rapprocher du Secrétariat Général du Gouvernement pour les aspects juridiques et procéduraux de ratification.

-Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat :

Le Conseil a décidé :

• De faire de la Quinzaine des Arts et de la Culture, le plus grand vivier de créations et de dialogue intercommunautaire du pays ;

• De privilégier l'émergence de nouveaux talents et de nouvelles formes artistiques capables de booster la création d'emplois et de richesses dans le secteur de la culture;

• De se rapprocher du Ministre du Budget pour un réaménagement des crédits budgétaires.

IV. DIVERS.

1) Madame la Ministre de l'Environnement a informé le Conseil de l'organisation de la COP 27 en Egypte et a invité le Conseil à prendre toutes les dispositions par rapport au projet sectoriel à transmettre à cet effet, conformément aux orientations du Président de la Transition ;

2) Le Ministre du Budget a informé le Conseil de la Transmission à bref délai, aux membres du Gouvernement, des lettres de cadrage budgétaire sous la signature du Premier Ministre ;

3) Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a fait part au Conseil de l'arrivée des bateaux de 25 500 tonnes d'engrais et a souligné un problème de stockage qui se profile à l'horizon.

4) Le Ministre de la Jeunesse a fait un bref compte rendu de sa mission au Rwanda. Il a aussi informé le Conseil de l'état d'avancement presqu'achevé de la maison des jeunes de Bambéto-Cosa, ainsi que l'inauguration à bref délai de celle de Sangoyah.

5) Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a informé l'ensemble des membres du Conseil du lancement de l'élaboration de la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

6) Le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire a fait part de la bonne nouvelle relative à la réception de 546 salles de classes sur toute l'étendue du Territoire national à partir du samedi 22 octobre 2022. Aussi de la célébration à la même date en différé de la fête de l'enseignant préalablement prévue le 05 octobre 2022.

7) Madame la Ministre de la Promotion Féminine a porté à l'attention de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition, les sincères remerciements des personnes âgées qui avaient été reçues par lui à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre 2022.



8) Le Ministre de la Sécurité à la tête d'une forte délégation a fait un compte rendu succinct de sa récente mission de travail en Côte d'Ivoire.

9) Le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a félicité Son Excellence Monsieur le Président de la Transition à la suite de la signature du décret portant attributions, organisations et fonctionnement de Guinée Télécom.

10) Enfin le Ministre de la Culture a informé le Conseil du début des travaux de réhabilitation du Musée national de Sandervalia qui, convient-il de rappeler, présentait un visage peu reluisant ; conséquences de son abandon depuis plusieurs décennies.

Jeudi 20 octobre 2022

Le Conseil des Ministres

JUSTICE

Le Centre de Formation Judiciaire dans une nouvelle dynamique

« Qui veut aller loin ménage bien sa monture », dit-on. Pour un corps judiciaire de plus en plus vieillissant et une Justice qui doit s'adapter aux exigences de l'ère numérique, il est plus que nécessaire d'imprimer une nouvelle dynamique à cette corporation. C'est du moins une vision partagée par le Ministère de la Justice Garde des Sceaux et des Droits de l'Homme et aussi inscrite en première ligne dans la Charte de la Transition.



Pour gagner le pari, le Département de Tutelle à travers la Direction Générale du Centre de Formation Judiciaire, veut aller plus loin en organisant le recrutement et la formation des magistrats ou greffiers et personnel de la Justice. Le Directeur général dudit centre, le magistrat Alhassane Naby Camara a précisé qu'il s'agit ici de la mise en œuvre de la réforme du secteur engagée par les nouvelles autorités.

« *En effet, cette réforme est une préoccupation majeure pour le ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits de l'Homme, Charles Wright qui a déjà instruit ses services compétents, le lancement d'un appel à candidature à l'intention de ceux qui souhaiteraient être magistrats ou greffiers, ou qui n'ont jamais été bien avant, magistrats ou greffiers. La première étape appelée formation initiale, est une opération que nous sommes en train de dérouler* », a indiqué Alhassane Naby Camara.

Ce recrutement se fera sur la base d'un concours, de 100 auditeurs de justice, futurs magistrats et de 100 élèves greffiers, futurs greffiers en vue de résoudre ce problème d'insuffisance de magistrats et de greffiers relevé au sein de la corporation, il y a cela des années.

Le Directeur général du CFJ a dit que l'objectif visé est de se pencher non seulement sur la formation initiale, mais aussi sur la formation continue et de perfectionnement de l'ensemble du personnel de la Justice, principalement les magistrats et les auxiliaires de la Justice.

M. Camara estime que c'est une opportunité offerte aux jeunes guinéens (avec une limite d'âge de 35 ans) qui ont fait des études de droits et qui sont titulaires au moins d'une licence pour être greffier et la maîtrise ou master pour être magistrat. « *Puisque nous pensons qu'à cet âge, on peut être facilement modelé et acquérir une certaine compétence* », avance-t-il.

Le Directeur général du Centre est convaincu que le respect de ces critères est un facteur déterminant, pour combler les attentes du gouvernement et du peuple qui aspire à une justice crédible et équitable. « *Nous souhaiterions donc que la Justice soit plus proche des justiciables, éviter le retard du traitement des dossiers, moderniser et rajeunir notre Justice. Puisqu'un important nombre de magistrats et de greffiers sont appelés cette année à faire valoir leur droit à la retraite. C'est pourquoi, au lieu de recruter 50 comme on a l'habitude de le faire, on est passé à 100* », a signifié M. Camara.

La formation étant biennale, le choix du nombre n'est pas fortuit. Ceux qui auront la chance de passer ce concours et d'être retenus vont suivre une formation de deux ans : Une année au centre et une autre dans les juridictions.

« *Si nous commençons la formation en 2023, cela veut dire que c'est seulement en 2025 que sortira cette promotion et d'ici là, il y a une centaine de magistrats et de greffiers qui iront bientôt à la retraite. Et au même moment, si vous prenez le Tribunal de Mafanco par exemple, il n'a qu'un seul substitut et un procureur. N'est-ce pas qu'il y aura une lenteur administrative ? Voilà l'idée qui nous a emmené à monter le barème plus haut, de 50 à 100* ».

Alhassane Naby Camara reste optimiste que ce concours sera organisé dans la transparence, en tenant compte de la valeur intrinsèque de chacun ou de chacune des candidat.e.s.

Par ailleurs, il a rappelé qu'il n'y aura pas de favoritisme et tous les postulants seront traités de la même façon. Avant de dire qu'aucun cas de substitution ne sera possible.

.**Sékouba Kourouma**

Photo : Lamine Sylla

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

AGENCE GUINEENE D'EXECUTION DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

Conakry, le 18 octobre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

AAO : 001/MJS/CAB/AGETIPE/2022

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis de non objection sur le plan annuel de passation des marchés du 2022.

2. le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer la réalisation des travaux de pavage de chaussée et trottoirs et de la Préfabrication des éléments en béton (Bordures et Pavés) avec la méthode HIMO au compte de **l'Agence Guinéenne d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de pavage des chaussées et trottoirs et de Préfabrication des éléments en béton (Bordures et Pavés) dans la Commune de Kouroussa .

Les travaux seront réalisés avec des technologies à Haute Intensité de Main d'Œuvre **(HIMO)**, l'entreprise devant maximiser l'utilisation de la main d'œuvre locale dans un **délai d'exécution de deux (2) mois 10 jours** pour les travaux de pavage des chaussées et trottoirs et **trois (3) mois de délai d'exécution** pour la Préfabrication des éléments en béton (Bordures et Pavés).

Les travaux sont financés par le Budget National de Développement (BND).

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de pavage des chaussées et trottoirs dans la Commune de Kouroussa en quatre (04) lots distincts :

- **Lot 01 : Rue N°1 et Rue N°2 : Tronçon** derrière la Mairie au Quartier Sogbè, longueur **277.33 ml** pour les travaux de pavage de chaussée et trottoirs et des drainages des eaux ; **Tronçon** Mairie au pont Niger, longueur **476 ml** pour les travaux de pavage de chaussée et trottoirs et des drainages des eaux.
- **Lot 02 : Rue N°3 et Espace Public : Tronçon** Route RN – Port de Kouroussa Niger, longueur **427 ml** pour Travaux de pavage de chaussée et trottoirs et des drainages des eaux ; **l'espace public,** situé à Brada et Rail NIGER. Surface Aménagée **2400 m2** en pavés trief.
- **Lot 03 : Préfabrication des éléments en béton (Bordures et Pavés) pour les Rues N°2 et N°3.**
- **Lot 04 : Préfabrication** des éléments en béton (Bordures et Pavés) pour les Rues **N°1 et espace public.**

Le Candidat peut soumissionner pour l'ensemble des lots et ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots conformément aux conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres. Aucune variante ne sera prise en compte lors de l'évaluation des offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) Tel : 622 91 29 20 / 662 32 73 52, à l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (**AGETIPE**), quartier Almamya commune de Kaloum, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures et 16 GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

6. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont les suivantes : (pour les informations détaillées voir les Données Particulières Section II et Annexe A)

Capacité financière

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir les bilans des trois (3) derniers exercices certifiés par un Cabinet d'Expertise comptable agrée en République de Guinée ;
- Avoir une Facilité de promesse de crédit ou ligne de crédit d'un montant égal au minimum à Vingt pour cent (20%) du montant de l'Offre (cette capacité financière est prouvée par une attestation de ligne de crédit, d'avoir liquides ou de promesse de facilité de crédit délivrée par une Banque agréée en République de Guinée).

Capacité technique et expérience : Le Candidat doit prouver avec documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : la réalisation d'au moins deux (2) marchés similaires en nature et en volume durant les cinq (05) dernières années et disposer d'un équipement et d'un personnel qualifié et suffisants.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Ouvert auprès de la Personne Responsable du Service de Passation des Marchés Publics de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (**AGETIPE**), quartier Almamya commune de Kaloum, peut-être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable d'**Un million** (1 000 000 GNF) francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante.

Une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxes du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

7. Le présent appel d'offres ne fait pas référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (**AGETIPE**), quartier Almamya commune de Kaloum au plus tard **le ……/……/2022 à 10 heures 00**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à **l'ouverture des plis, le……/……./2022 à 10 heures 30 mn** qui aura lieu dans la salle de conférence à l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (**AGETIPE**).

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égal à **1,5%** du montant de l'offre en francs guinéens ou équivalent dans une monnaie librement convertible.

10. Cette garantie bancaire de soumission sera valable 30 jours après la date d'expiration de l'offre

11. Le montant minimum de liquidité et/ou de facilité de crédit est de 20% du montant de l'offre

12. Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission. Les offres qui ne parviendront pas aux dates et heures indiquées dans les DPAO seront purement et simplement rejetées.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Je vous prie d'agréer Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS * LE MINISTRE

Lansana Bea DIALLO

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DES PME

Conakry, le 19 octobre 2022

Réf : 2378/MCIPME/CAB/PDCVA/2022

La Ministre

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHE

Nom du pays : République de Guinée

Nom du Bénéficiaire : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME

Nom du Projet : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée

Numéro d'ordre du Projet : 2-GUI / 10 13

Mode de Financement : Prêt de la BID

Agence d'Exécution : Unité de Gestion du Projet (UGP)

AON: N°002/MCIPME/PDCVA-G/UGP/2022

Intitulé du marché : Acquisition de 4000 rouleaux de grillage

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G) et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements prévus au titre du marché relatif à l'acquisition de 4000 rouleaux de grillage.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME sollicite des offres sous pli scellé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les **quatre mille (4000) rouleaux grillages, dans un délai de soixante (60) jours.**

La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens et Travaux dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement (BIsD), Septembre 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 des Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la coordination du projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux du lundi au Jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.

Téléphones : (00224) 622 33 14 76 / 628 60 51 00

Courriels : hadjazenabd@gmail.com / karimsangare86@gmail.com

Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout soumissionnaire intéressé contre un paiement non remboursable de ***cent mille francs guinéens (500 000 GNF).*** La méthode de paiement sera par versement aux comptes bancaires ci-après :

- 50% au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » ;
- 30% au compte N° 2011 000 407 de l'ARMP, ouvert à la BCRG ;
- 20% au compte N° 003 001 0000629312 31 du PDCVA-G, ouvert à la Société Générale de Guinée.

Le document d'Appel d'offres sera remis aux candidats intéressés, sur présentation des reçus de versement.

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 25/11/2022 à 09 heures 30 minutes.** La soumission des offres par voie électronique **« ne sera pas »** autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **10 heures 00.**

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre pour un montant de ***quarante-cinq millions francs guinéens (45 000 000 GNF)*** ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

Les offres doivent être déposées en trois (3) exemplaires dont deux 02) copies, un (01) original et une 01) clé USB contenant la copie l'originale et portés expressément la mention ***« A Madame la Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME- Réponse à l'avis spécifique de passation de marché relatif à l'acquisition de 4000 rouleaux de grillage».***

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G), Pays: République de Guinée, ville Conakry, Quartier : Camayenne, Résidence La Perle, bloc C, appartements C1002 et C1102.

P/La Ministre/P.O
Le Secrétaire Général

Ministère du Commerce de l'Industrie et des PME
Secrétaire Général
Mohamed BAKAYOKO

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DES PME

Conakry, le 19 octobre 2022

Réf : 2379/MCIPME/CAB/PDCVA/2022

La Ministre

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHE

Nom du pays : République de Guinée

Nom du Bénéficiaire : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME

Nom du Projet : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée

Numéro d'ordre du Projet : 2-GUI / 10 13

Mode de Financement : Prêt de la BID

Agence d'Exécution : Unité de Gestion du Projet (UGP)

AON: N° 004/MCIPME/PDCVA-G/UGP/2022

Intitulé du marché : Acquisition de 240 motopompes et accessoires

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G) et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements prévus au titre du marché relatif à l'acquisition de 240 motopompes et accessoires.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME sollicite des offres sous pli scellé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les deux cent quarante (240) Motopompes dans un délai de soixante (60) jours.

La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens et Travaux dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement (BIsD), Septembre 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 des Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la coordination du projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux du lundi au Jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.

Téléphones : (00224) 622 33 14 76 / 628 60 51 00

Courriels : hadjazenabd@gmail.com / karimsangare86@gmail.com

Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout soumissionnaire intéressé contre un paiement non remboursable ***d'un million francs guinéens (1 000 000 GNF).*** La méthode de paiement sera par versement aux comptes bancaires ci-après :

- 50% au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » ;
- 30% au compte N° 2011 000 407 de l'ARMP, ouvert à la BCRG ;
- 20% au compte N° 003 001 0000629312 31 du PDCVA-G, ouvert à la Société Générale de Guinée.

Le document d'Appel d'offres sera remis aux candidats intéressés, sur présentation des reçus de versement.

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 08/12/2022 à 09 heures 30 minutes**. La soumission des offres par voie électronique **« ne sera pas »** autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **10 heures 00.**

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre pour un montant de ***quatre-vingt-neuf millions francs guinéens (89 000 000 GNF)*** ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Les offres doivent être déposées en trois (3) exemplaires dont deux 02) copies, un (01) original et une 01) clé USB contenant la copie de l'originale et portés expressément la mention ***« A Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME- Réponse à l'avis spécifique de passation de marché relatif à l'acquisition de 240 motopompes et accessoires»***Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G), Pays : République de Guinée, ville Conakry, Quartier : Camayenne, Résidence La Perle, bloc C, appartements C1002 et C1102.

P/La Ministre/P.O
Le Secrétaire Général

Ministère du Commerce de l'Industrie et des PME
Secrétaire Général
Mohamed BAKAYOKO

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DES PME

Conakry, le 19 octobre 2022

Réf : 2380/MCIPME/CAB/PDCVA/2022

La Ministre

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHE

Nom du pays : République de Guinée

Nom du Bénéficiaire : Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME

Nom du Projet : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée

Numéro d'ordre du Projet : 2-GUI / 10 13

Mode de Financement : Prêt de la BID

Agence d'Exécution : Unité de Gestion du Projet (UGP)

AON: N° 003/MCIPME/PDCVA-G/UGP/2022

Intitulé du marché : Acquisition des pulvérisateurs et accessoires

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G) et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements prévus au titre du marché relatif à l'acquisition des pulvérisateurs en deux (02) lots distincts.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME sollicite des offres sous pli scellé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir dans un délai de soixante (60) jours lesdits pulvérisateurs en deux (02) lots distincts, ce sont :

Lot1 : Acquisition de 540 kits de pulvérisateurs motorisés et accessoires ;

Lot2 : Acquisition de 1000 kits de pulvérisateurs manuels et accessoires.

La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens et Travaux dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement (BIsD), Septembre 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 des Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la coordination du projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux du lundi au Jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.

Téléphones : (00224) 622 33 14 76 / 628 60 51 00

Courriels : hadjazenabd@gmail.com / karimsangare86@gmail.com

Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout soumissionnaire intéressé contre un paiement non remboursable ***d'un million francs guinéens (1 000 000 GNF).*** La méthode de paiement sera par versement aux comptes bancaires ci-après :

- 50% au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » ;
- 30% au compte N° 2011 000 407 de l'ARMP, ouvert à la BCRG ;
- 20% au compte N° 003 001 0000629312 31 du PDCVA-G, ouvert à la Société Générale de Guinée.

Le document d'Appel d'offres sera remis aux candidats intéressés, sur présentation des reçus de versement.

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus **tard le 01/12/ 2022 à 09 heures 30 minutes.** La soumission des offres par voie électronique **« ne sera pas »** autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **10 heures 00.**

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre pour un montant de :

- Lot1 (Acquisition de 540 kits de pulvérisateurs motorisés et accessoires) : ***Vingt-trois millions francs guinéens (23 000 000 GNF) ;***
- Lot2 (Acquisition de 1000 kits de pulvérisateurs manuels et accessoires) : ***deux millions francs guinéens (2 000 000 GNF).***

Ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

Les offres doivent être déposées en trois (3) exemplaires dont deux 02) copies, un (01) original et une 01) clé USB contenant la copie l'originale et portés expressément la mention ***« A Madame la Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME- Réponse à l'avis spécifique de passation de marché relatif à l'acquisition des pulvérisateurs».***

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles en Guinée (PDCVA-G), Pays : République de Guinée, ville Conakry, Quartier : Camayenne, Résidence La Perle, bloc C, appartements C1002 et C1102.

P/La Ministre/P.O
Le Secrétaire Général

Ministère du Commerce de l'Industrie et des PME
Secrétaire Général

Mohamed BAKAYOKO

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

N° 1294 /MB/CAB/_____/_____

RG

Ministère du Budget

Conakry, le 21 OCT. 2022 /202.

Avis relatif à la modification du Dossier d'Appel d'Offres ouvert national n°006 relatif aux travaux de construction de l'Ecole Nationale et des Inspections Régionales des Impôts, reparti en neuf (09) lots distincts

MINISTERE DU BUDGET
ADDENDUM N°1

Suite aux modifications apportées au cadre des devis quantitatifs et des plans contenus dans le dossier d'appel d'offres N°6 relatif aux Travaux de construction de l'Ecole Nationale et des Inspections Régionales des Impôts de Conakry, Kindia, Boké, Labé, Mamou, Kankan, Faranah et N'Zérékoré en neuf (09) lots distincts, le Ministère du Budget informe l'ensemble des candidats du report de la date limite de dépôt et d'ouverture des plis.

A cet effet, les candidats ayant acheté le DAO peuvent obtenir des informations auprès *de la* ***PRMP*** **du Ministère du Budget** ***; Amadou BARRY, numéro de téléphone 628 30 78 71 et adresse électronique abarry@mbudget.gov.gn*** et prendre connaissance de l'addendum ou des modifications apportées au document d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures 30 mn et le vendredi de 08 heures à 12 heures.

Ne peuvent obtenir l'addendum que seulement les candidats ayant préalablement acheté le DAO dans le respect des dispositions de l'arrêté N°2306.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : ***la PRMP*** **du Ministère du Budget*; Amadou BARRY, numéro de téléphone 628 30 78 71 et adresse électronique abarry@mbudget.gov.gn*** **plus tard le vendredi 04 Novembre 2022 à 10 heures.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant[1] à l'adresse ci-**après :** ***salle de réunion du cabinet du Ministère du Budget au 1er étage le vendredi*** **04 Novembre 2022** ***à 11 heures.***

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant *de 1,5% du montant de l'offre.*

NB : aucune caution groupée ne sera acceptée conformément aux dispositions de l'article 67 du Code des Marchés Publics.

Fait à Conakry, le **21 octobre 2022**

P/Le Ministre/P.O
La Cheffe de Cabinet

Ministère du Budget
La Cheffe de Cabinet
Rép. de Guinée

M'Mahawa TOURE

PROCÈS DES ÉVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Toumba Diakité promet de dire toute la vérité

Le procès des événements du 28 septembre a pris une nouvelle tournure ce mercredi 19 octobre 2022 avec la comparution d'Aboubacar Diakité dit Toumba, l'ex-aide du camp de capitaine Moussa Dadis Camara, au moment des faits. Devant le tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry, l'accusé, très à l'aise, a donné un cours magistral sur la genèse du CNDD, de la structure du commandement, de la stratégie, le comportement des membres du salon présidentiel d'alors de Dadis et le recrutement de Kalia. Toute une histoire qui devra édifier la Cour d'Appel de Conakry sur le feuilleton du massacre du stade du 28 septembre.

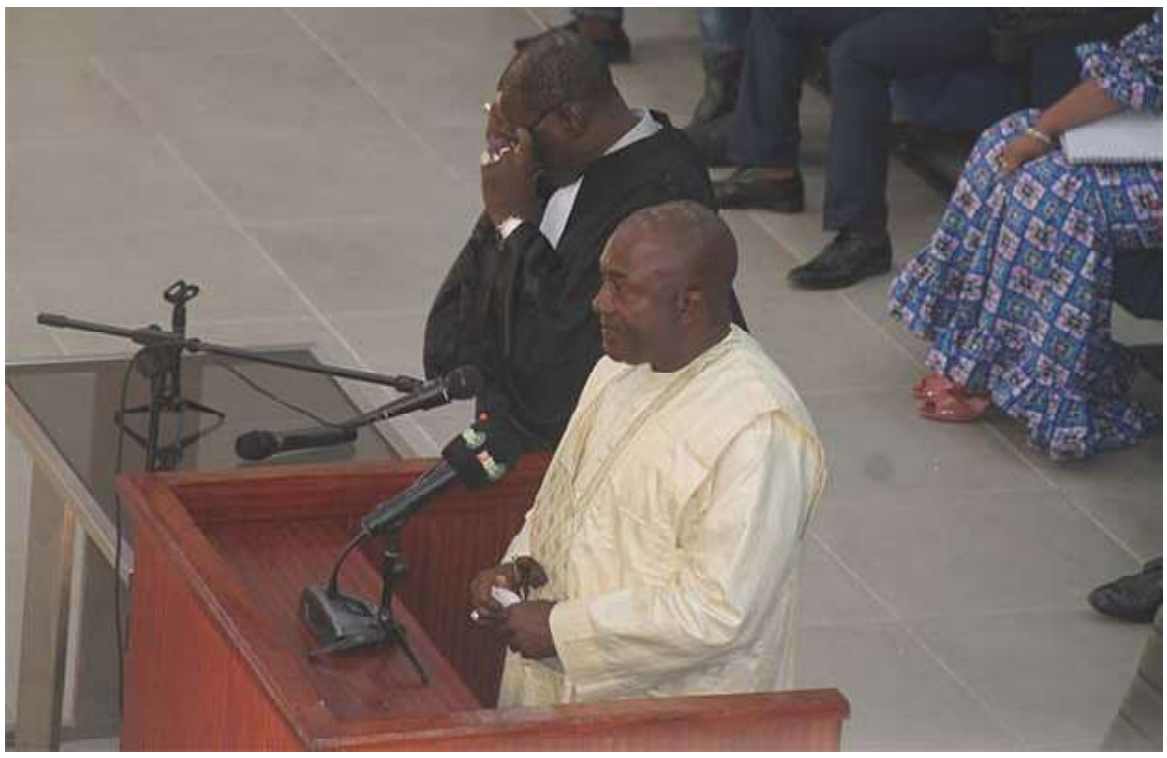
Pour aborder le sujet, Aboubacar Diakité-Toumba, l'air sérein, a commencé par rendre grâce à son Créateur qu'il a aussi imploré pour le repos de l'âme des disparus lors des manifestations du 28 septembre 2009. Très détendu à la barre, Toumba a, au nom d'Allah, promis de faire la lumière sur les évènements du 28 septembre, sans la moindre modification, dit-il.

« Je suis aujourd'hui ici, résolu à faire la synthèse, le synopsis général des évènements du 28 septembre dans la sincérité (…) pour permettre à la Cour en général et le peuple de Guinée en particulier, d'avoir une visibilité qui ne souffre d'aucune ambiguïté ».

Poursuivant, il a fustigé les dépositions de ses co-accusés qui ont été les premiers à comparaitre. ***« Nous sommes tous militaires mais j'ai vu des co-accusés s'inscrire dans la négation totale. Malheureusement pour certains, ils n'ont pas connu Toumba. Car Toumba est un homme de parole qui n'a pas peur. Je n'ai seulement peur que du Tout Puissant Allah. Et tout ce que j'ai fait, j'ai bien réfléchi avant de le faire (…). Donc, je n'ai de dents contre personne. Et tous ceux qui sont là (des accusés), savent ma sincérité ».***

Ceci dit, Toumba a fait un rappel sur leurs relations avec Dadis mais aussi sur la naissance du CNDD à l'époque, la structure du commandement à la présidence, le recrutement de Kalia et comment ces nouvelles recrues ont été armées. L'accusé qui a promis de satisfaire la curiosité du public sur les évènements douloureux du 28 septembre 2009, n'a pas manqué de s'adresser aisément et respectueusement au capitaine Moussa Dadis Camara qui, à l'époque, était le président du CNDD, président de la République.

« ***Il ne faut pas que Dieu te (Dadis, ndlr) hisse jusqu'à un certain niveau surtout au sommet de ton expérience, voir commander ce pays et venir se tracter avec vos semblables. Ceux qui devraient conseiller le président Dadis, doivent lui dire de venir dire la vérité parce qu'il était le président de la République au moment des faits, commandant en chef des forces armées guinéennes. Qu'il reconnaisse et accepte de venir dire ce qui s'est réellement passé le 28 septembre 2009 avant de demander pardon au peuple de Guinée ».***



Pendant que Toumba s'apprêtait à aborder le vif du sujet, c'est-à-dire les évènements du 28 septembre2009, le temps de ramener les accusés à la Maison centrale sonna et le président du Tribunal, Ibrahima Sory 2 Tounkara, a suspendu alors les audiences qui ne seront reprises que ce lundi 24 octobre.

Thierno Kalifatou Doumbouya

Toumba Diakité explique comment le Capitaine Dadis est arrivé au pouvoir

Le 23 décembre 2008, l'ancien président guinéen, le général Lansana Conté est mort. Cette disparition du successeur d'Ahmed Sékou Touré a aiguisé les appetits pour sa succession. Le Capitaine Dadis, connaissant l'état de santé du président Conté, aurait préparé en coulisses sa succession. C'est dans ce cadre qui va nouer des relations avec beaucoup de militaires dont Aboubacar Toumba Diakité. Ce futur aide de camp, considéré à tort ou à raison, comme l'un des cerveaux des événements douloureux du 28 septembre, comparaît aujourd'hui, devant le Tribunal criminel de Dixinn, délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry. Lors de son premier passage, Toumba Diakité est revenu sur comment l'ancien président de la transition est arrivé au pouvoir.

Le 19 octobre dernier, devant le tribunal, Toumba Diakité a expliqué en détails comment le Général Toto a perdu le Pouvoir en espace de quelques jours après le décès du Général Lansana Conté.

« *C'est Beugré (un militaire, membre influent du CNDD) qui m'a informé que le président Lansana Conté est mort. J'ai reveillé Dadis aussitôt et je l'ai informé. Il a appelé ses relations qui lui ont confirmé. Tout de suite l'énergie lui est revenue comme s'il ne dormait pas. Il me dit Toumba, allons en ville. Je lui ai répondu NON. Si on y va, on risque de se faire prendre. Je lui ai demandé de l'argent. Je lui demandé d'aller prendre ses hommes chez lui et rendez-vous au camp Alpha Yaya. J'ai partagé l'argent à tous les hommes présents. On était seize. Je leur ai dit de se préparer pour le camp Alpha Yaya. Marcel (co-prisonnier) et un autre, on était ensemble. On est allé chez moi. C'est comme ça qu'on s'est retrouvé au camp avec Dadis.*



Le général Sékouba Konaté, commandait le BATA. Il était très armé, très fort. Il n'y avait ses hommes dans la capitale. Bien que Dadis fut nommé Directeur Général des Hydrocarbures des forces armées, il relevait toujours du commandement du général Sékouba Konaté. Ce sont des rivaux. Les hommes du Général Konaté le soutenaient pour qu'il prenne le Pouvoir. Il avait sa base au camp Alpha Yaya. C'est comme ça qu'on est tous arrivés.

Pendant ce temps, le général Toto avait pris le camp, notamment le bataillon chars, le bataillon de l'artillerie. Il avait pris le Pouvoir. Ce que je vais dire ici, c'est pour que les gens comprennent d'où est parti les griefs de certains contre moi.

Quand je suis venu, tous les officiers étaient au bataillon dans la salle de réunion. Le Pouvoir est pris par le général Toto. Dadis est assis, Konaté est assis. Tous les officiers sont assis, mon frère, le colonel Thiegboro assurait le Secrétariat pour le général Toto (décédé). C'était fini presque. Mais moi, j'avais promis à Dadis parce qu'il m'avait rassuré. On avait un pacte. Je l'aime. J'ai aussi un principe. Lorsque je jure sur le coran, je ne reviendrai plus en arrière.

Quand je suis venu, j'ai dégagé le garde de corps qui était dehors, ils étaient enfermés dedans. J'ai brisé la porte pour entrer, il y a eu un silence. Le général Toto a balayé du revers de la main…il a dit ça c'est de l'indiscipline. Je lui ai répondu : « quoi ? Ne bouge pas de là où tu es assis ». Le seul civil qui était là-bas s'appelle Daffé (plutôt Fadiga, ndlr). Je l'ai vu dans la mouvance du RPG. Ce dernier s'est levé pour dire « jeune homme », j'ai levé l'arme pour lui dire : flanque-toi ». Il s'est assis. J'ai ramassé les papiers sur lesquels Thiégboro notait. Ils ont tous fui pour laisser la salle vide. Quand je quitte, les Boundouka (gouverneur de Faranah) et autres viennent effrayer Dadis, lorsque je reviens, ils fuient. Ce sont des faibles. Quand ils ont compris que leur manigance a foiré, on s'est rendu au BATA (Bataillon autonome des troupes aéroportées). Là, j'ai assuré la sécurité totale pour montrer que Dadis est présent. Au bataillon, PIVI n'était pas là-bas. Mais même lui cherchait des appuis pour prendre le Pouvoir. Il était à l'affût en bas.

Au BATA, partout où Dadis s'assoie, je reste arrêté derrière lui. Là, je vois Thiégboro venir parler dans l'oreille de Dadis. Je l'ai ramassé en criant : « depuis quand tu peux te comporter comme ça devant un président ? ». Grand Co (Pivi alias Coplan) est là, il sait. Il fallait démembrer Toto pour lui montrer que Dadis est le Président. Il était question d'arrêter le commandant du bataillon des chars. Grand Co est parti. Il n'a pas pu, c'était la nuit. Le commandant du camp Alpha Yaya Fotédy, je suis parti le prendre. C'est là que Toto a compris qu'il fallait nous rejoindre.

Avant d'officialiser le choix (du président) entre nous, le capitaine Dadis, Grand Co, le Général Konaté et moi, on s'est assis pour décider qui doit prendre le Pouvoir. Le Président Dadis m'a fixé pour me dire : « Toumba qu'est-ce que tu en dis ? ». Je lui ai répondu : « toi et le Général Konaté, vous êtes nos Grands. Mais tu m'avais fait savoir que Konaté t'avait promis qu'il allait te céder la place. Grand Co a confirmé ». On était deux contre un. C'est comme ça que le capitaine Dadis est devenu Président. Voici comment le CNDD est venu au pouvoir. Je l'explique pour le peuple de Guinée pour que les gens arrêtent d'extrapoler. Et qu'on comprenne comment les uns et les autres ont mouillé le maillot pour en arriver là. Marcel Guilavogui aussi était un de nos piliers qui a travaillé pour mobiliser les hommes."

Balla Yombouno

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 001/PRMP/CAB/MSHP2022

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de communication contre la Covid-19 l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) a reçu une subvention de l'UNICEF dans le cadre de leur partenariat.

2. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique à travers l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget auprès de l'UNICEF des fonds afin de financer le recrutement d'une agence de communication et de production audiovisuelle, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (recrutement d'une agence de communication et de production audiovisuelle).

3. Les services comprennent : La production, réalisation d'une campagne médiatique dans le cadre de la promotion de la vaccination sur toute l'étendue du territoire.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (**la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet et le nombre de personnels professionnels**). L'expérience et la connaissance du domaine de **programmes et projets de Santé** seront considérées comme des atouts majeurs. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 5 à 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les consultants locaux qui sont les seuls éligibles peuvent se porter candidats sous la forme d'une association, validée par un accord entre les partenaires de l'association, indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, une forme intermédiaire d'association ou une intention de sous-traitance.

Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à [08] présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon **la méthode au moindre coût**.

5. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 à 35 du Code des marchés publics.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Service Passation des Marchés Publics au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Rez de chaussé, quartier Almamya, Commune de Kaloum et aux heures suivantes :

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Service Passation des Marchés Publics au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Rez de chaussé, quartier Almamya, Commune de Kaloum au plus tard **le 07 novembre 2022 à 10 Heures 00 mn**.

Avec uniquement la mention *« **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une agence de communication pour la production et mise en œuvre d'activité médiatique dans le cadre de la riposte contre la covid-19 en Guinée** ».*

Le Ministre
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique * République de Guinée *
Dr Mamadou P. DIALLO

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt
Projet de rénovation et extension de quatre (4) stations de radios rurales
AAPMI N° 001/MIC/CAB/PRMP/2022

Recrutement d'un Cabinet de supervision et de contrôle pour les travaux de rénovation et extension de quatre (4) stations de radios rurales au compte du Ministère de l'Information et de la Communication

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés et du plan de passation.

2. Le Ministère de l'Information et de la Communication a obtenu dans le cadre de l' exécution de son budget des fonds afin de financer le Projet de de rénovation et extension de quatre (4) stations de radios rurales, et al 'intention d' utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de recrutement d'un Cabinet devant effectuer les missions de contrôle et de supervision des travaux de construction des Infrastructures Déconcentrées Intérieures.

3. Les services comprennent:

- ✓ L'approbation des dossiers d'exécution des infrastructures, des installations et des équipements;
- ✓ La vérification des installations de chantiers, des moyens et des méthodes prévues par des entreprises ;
- ✓ La conduite et la surveillance des travaux ; Le contrôle des quantités (métrés);
- ✓ Le contrôle de la qualité des matériaux, du matériel, des équipements et des travaux ;
- ✓ La vérification et l'approbation des décomptes des entreprises ; La réception des travaux (provisoire et définitive) ;
- ✓ L'instruction des éventuels dossiers contentieux;
- ✓ L'établissement des rapports sur l'avancement des travaux;
- ✓ L'établissement des rapports définitifs des travaux.

L'établissement des rapports définitifs des travaux.

***4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu' ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d' années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet et le nombre de personnels professionnels). Il est** demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 30 pages.*

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à six (6) ***présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par 1'Autorité contractante; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de*** sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité- coût).

5. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 à 35 du Code des marchés publics. Les critères de sélection sont les suivants:

CRITERES	NOTE PONDEREE
Présentation du consultant (organisation technique et managériale du cabinet)	20
L'expérience générale en contrôle de travaux de génie civil (dix 10 ans au minimum)	20
L'expérience du candidat dans les marchés similaires (cinq 05 attestations de bonnes fins au minimum)	40
Personnel professionnel du Cabinet (CV et diplômes)	20

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-après: PRMP du Ministère de l'Information et de la Communication, téléphone +224 657 25 09 63 ou 664 25 09 63 Bureau numéro PRMP, 2ème étage , commune Kaloum.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Ministère de l'Information et de la Communication, Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés, 1er étage au plus tard le 7 novembre 2022 à 10 heures 30 minutes.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures 00 minute dans la salle de réunion du Ministère au e1r étage.

Fait à Conakry le 24 novembre 2022
P/ Le Ministre de l'Information et de la Communication/PO

Le Secrétaire Général
Ministère de l'Information et de la Communication * République de Guinée *
Souleymane BAH

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIÈRES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)
CRÉDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 819 -GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERÊT SUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA PÉRÉNNISATION ET AUTONOMISATION DU GUICHET UNIQUE

SMI N°10//PGRNME/CI/09/2022 (PROROGATION)

Date de début : 24 OCTOBRE 2022 **Date de fin : 14 NOVEMBRE 2022**

1- Contexte et justification

En Guinée, l'exploitation minière génère plus de 80% des exportations, fournit 20 à 25% des revenus du gouvernement et crée plus de 10.000 emplois directs en dehors de l'exploitation minière artisanale et celle à petite échelle. Dans le cadre des réformes du secteur minier, le gouvernement propose d'accélérer les procédures d'octroi des permis et autorisations connexes aux activités minières. L'objectif est d'assouplir les procédures administratives et institutionnelles existantes par l'amélioration des expériences vécues par les opérateurs miniers et faciliter les investissements des investisseurs potentiels dans le secteur minier.

Pour ce faire, le Gouvernement Guinéen, avec appuis des partenaires techniques et financiers, a mis en place un Secrétariat Permanent chargé du traitement accéléré des permis et autorisations nécessaires à la réalisation des projets miniers intégrés. Ce Secrétariat Permanent est placé sous la tutelle du Ministère des Mines et de la Géologie et travaille conjointement avec les institutions publiques impliquées dans le processus de traitement de ces permis et autorisations. Le Secrétariat Permanent coopère également de manière étroite avec l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés (APIP) dans le but de partager des données et informations sur les investissements dans le secteur minier.

L'objectif du Secrétariat Permanent est de faciliter pour les investisseurs, l'accès, dans un délai raisonnable, à tous les permis et autorisations légaux et administratifs actuellement requis par les lois et règlementations applicables aux activités minières.

Afin d'atteindre cet objectif, il est mis à la disposition du Secrétariat Permanent du personnel Gestionnaires de dossiers qui sont rémunérés par la SFI, du Groupe de la Banque Mondiale et le projet PARCA, de la Banque Africaine de Développement pour certains et le fonds de contrepartie pour d'autres.

A date, le Guichet unique a reçu plus de 160 demandes de permis et autorisations dont 143 ont été délivrées (soit 89%). Vu la précarité du mode de financement actuel du Guichet unique et les perspectives de développement de plusieurs autres projets miniers, dont le projet des blocs 1 et 2 de Simandou, la Coordination du Guichet unique, avec l'assistance du Projet de Gestion des Ressources Naturelles Minières et de l'Environnement (Financement Banque mondiale) compte engager un consultant qui sera chargé de proposer la meilleure approche et mécanisme de financement permanent et efficace en vue de sa pérennisation et son autonomisation.

Dans cette optique, le Secrétariat Permanent a sollicité et obtenu auprès du PGRNME sur financement de la Banque mondiale la prise en charge du recrutement d'un consultant qui va réaliser une étude en vue de la pérennisation du Guichet Unique qui dépend en grande partie des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Africaine de Développement et de la SFI, Groupe de la Banque mondiale.

2- Objectif global

L'objectif de cette étude est la réalisation d'une étude vue d'assurer la pérennisation et l'autonomisation du Secrétariat permanant du CISPMI (Guichet unique).

3- Objectifs Spécifiques

Faire l'état des lieux du Guichet unique sur le plan institutionnel, de son fonctionnement et des ressources matérielles, humaines et financières ;

- Sur cette base, faire une analyse des forces et faibles actuelles du Guichet Unique et proposer des recommandations sur les différents aspects institutionnel, opérationnel et des moyens ;
- Définir un mécanisme de financement, des prestations du Guichet unique qui assure son autonomie financière, sur la base des bonnes pratiques et des avis des principaux clients du Guichet unique. Ceci doit inclure, notamment : le mode de fonctionnement du Secrétariat Permanent, les honoraires des gestionnaires de dossiers, le paiement du salaire du personnel d'encadrement, du staff et les frais de fonctionnement du Guichet Unique. ;
- Faire des propositions pour que le Guichet Unique soit l'outil indispensable pour la délivrance des permis et autorisations nécessaires à la réalisation des projets miniers intégrés ;
- Faire des recommandations pour une autonomie financière du Guichet Unique ;
- Proposer des règles de gouvernance interne du Guichet, y compris un manuel de procédures administrative et financière.

4- Méthodologie

Cette étude se déroulera autour d'un programme adapté au public cible. Elle consistera à rencontrer les administrations publiques, parties prenantes dans les activités du Guichet unique et les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Secrétariat Permanent.

La Coordination du Guichet Unique, qui coordonnera les différentes phases de la mission, veillera à ce que soient mises à la disposition du consultant toutes les informations et documents nécessaires à la réussite de sa mission. Pour faciliter leurs tâches, le consultant est appelé à émettre toutes observations et/ou propositions utiles.

Le consultant devra procéder à l'organisation des rencontres avec les parties prenantes du processus d'opérationnalisation du Guichet Unique et à un échange dans un cadre participatif et inclusif.

5- Résultats attendus et Livrables

Au terme de l'étude, les recommandations doivent permettre au Guichet Unique de réduire considérablement sa dépendance financière des partenaires techniques et financiers. L'étude permettra également de déterminer la forme juridique la mieux adaptée au Secrétariat Permanent pour qu'il reste une structure pérenne.

- Résultats Attendus
  Un diagnostic institutionnel, de fonctionnement et les ressources matérielles, humaines et financières du Guichet unique est établi ;
- Les problèmes liés au statut juridique du Guichet Unique sont identifiés et des solutions proposées ;
- Le mécanisme du financement et de fonctionnement durables du Guichet Unique est défini ;
- La Gouvernance du Guichet unique est établie ;
- Un manuel de procédures sur le fonctionnement du Guichet Unique est élaboré ;
- La pérennisation du Guichet Unique est définie.

6- Livrables

Le consultant fournira des rapports, qui feront l'objet d'une validation par un comité de suivi qui sera mis en place. Ces rapports comprennent :

- Un rapport de démarrage ;
- Un rapport diagnostic ;
- Un rapport provisoire et final tenant compte des remarques éventuels ;
- Un manuel des Procédures du Guichet Unique.

7- Durée et lieu de la mission

La mission du consultant durera 60 jours avec une charge de travail de 45 h/j au maximum. La mission se déroulera à Conakry.

8- Profil du consultant.

Le consultant doit démontrer des compétences et l'expérience requise en vue d'accomplir les tâches prévues par les présents Termes de référence : il doit être une personne morale (Cabinet).

Dans cette optique, le consultant doit :

- ✓ **Avoir une connaissance approfondie du secteur minier guinéen et des contraintes des systèmes institutionnels ;**
- ✓ **Avoir une connaissance approfondie des types de permis et autorisations nécessaires à l'exécution de projets miniers ;**
- ✓ **Mettre en adéquation le plan proposé et la méthodologie en vue d'appliquer les présents termes de référence (méthodologie, plan de travail, délais, équipe et livrables) ;**
- ✓ **Connaître la règlementation minière (lois et règlements) et détenir une expérience de travail avec des autorités gouvernementales ;**
- ✓ **Détenir les Diplômes (Bac + 5 en sciences juridiques et ou économiques) et les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions ;**
- ✓ **Avoir des compétences réelles dans le domaine de la consultation et de l'assistance juridique, institutionnelle et opérationnelle avec des autorités gouvernementales, des institutions régionales, sous régionales et internationales ;**
- ✓ **Disposer d'une expérience significative dans le domaine de la consultation sur des projets similaires ;**
- ✓ **Avoir des capacités avérées d'opérer sous pression et respecter des délais serrés avec précision et professionnalisme.**
- ✓ **Avoir une connaissance approfondie du climat local des affaires et de l'organisation administrative ;**
- ✓ **Avoir deux expériences en montages de guichets uniques préférablement en Afrique.**
- ✓ **Avoir d'excellentes capacités à communiquer en anglais et en français.**

9- Méthode de Sélection

Le consultant sera sélectionné suivant les méthodes de sélection de consultants individuels définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et août 2018.

Pour tout autre renseignement complémentaire peut être obtenu par écrit auprès de l'Unité de Gestion du PGRNME du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures GMT à l'adresse suivante : ***Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Résidence Alimou, BP : 2413 Conakry,*** **Téléphone: 623-493-350 / 622- 200-224 / 623-613-612, Email : *oussoubasor@gmail.com* / *apm.environs.@gmail.com* / *bousoum@yahoo.fr***

10- Dossiers à fournir :

Le dossier de candidature devra comporter une lettre de motivation, un Curriculum Vitae détaillé daté et signé (préciser les coordonnées de trois (3) employeurs précédents), les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (tribunal ou service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme) et les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.

Les candidatures doivent porter la mention « Candidature pour le Poste d'Auditeur Interne du PGRNME » et être transmises uniquement par courrier électronique ou en copie dure sous plis fermé au plus tard le 14 Novembre 2022 à 16 h aux adresses suivantes :

oussoubasor@gmail.com/ apm.environs.@gmail.com/ bousoum@yahoo.fr.

Fait à Conakry, le 21 Octobre 2022

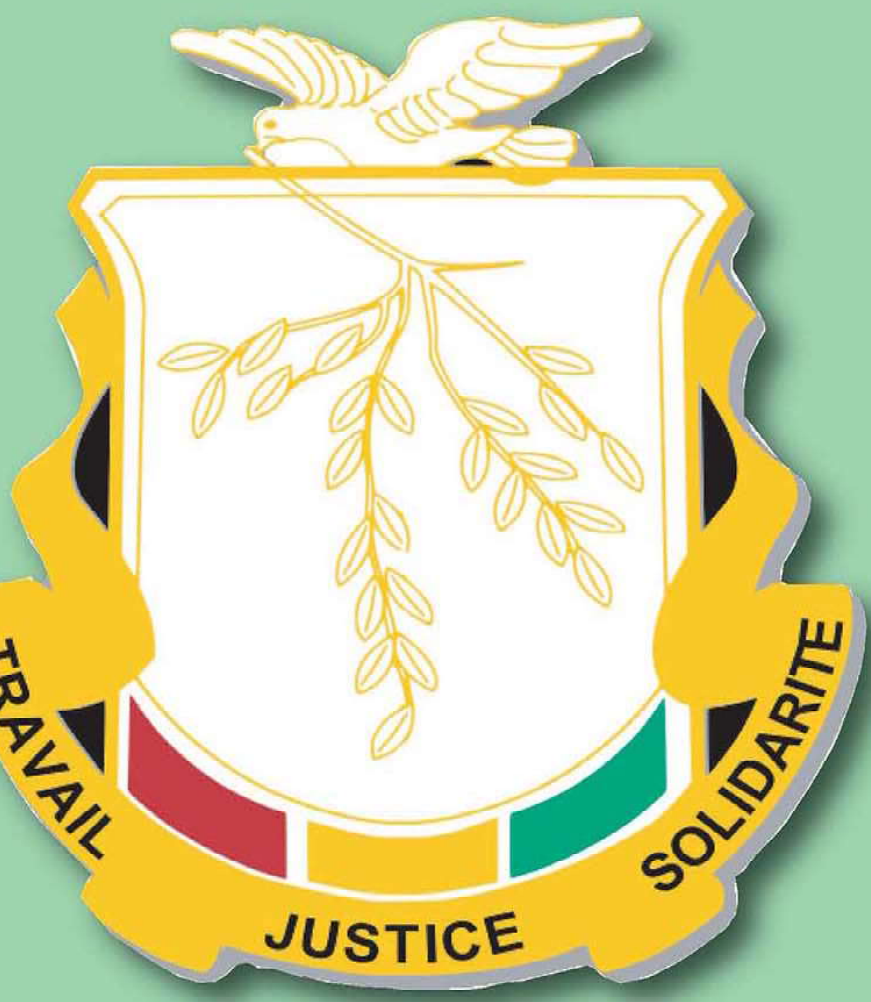
Unité d'Exécution PGRNME
Le Coordonnateur
Sory KOUYATE



Joyeuse fête

au peuple de Guinée

64 ans



HOROYA
Quotidien national

Contactez la Direction Générale
Tél : 624 944 599 / 623 490 130
horoya1958@gmail.com